FICHE STRUCTURE PARCOURS de Santé en Gériatrie

Service d'aide

Service de Portage de repas – *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-daide-a-domicile/le-portage-de-repas-domicile*

Le portage de repas permet continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine. La personne peut choisir le nombre de repas souhaités, ses menus à partir d'une proposition communiquée par le service. Les repas peuvent être adaptés en fonction du régime particulier et sont livrés sous forme de plateau repas à réchauffer. Le plateau du week-end est généralement livré le vendredi.
L'APA peut aider à financer une partie des frais de portage de repas.
Certaines communes proposent un service de portage de repas ou un service de cantine dans leur cuisine centrale, vous pouvez prendre contact avec votre mairie.

Des entreprises privées proposent également des portages de repas :

- Saveurs et Vie – 01 41 733 733 – service.commercial@saveursetvie.fr – *Site : https://www.saveursetvie.fr/*
- Appétits associés – 01 70 611 960 – contact@appetits-associes.fr – *Site : http://www.appetits-associes.fr/index.php?page=accueil-l*
- Clapstoche – 01 45 18 93 98 – info@clapstoche.com – *Site: https://www.clapstoche.com/*
- Les menus services – 01 43 97 29 27 – 94centre@les-menus-services.com - *Site : https://www.les-menus-services.com/*
- Bien vieillir - 0 1 48 85 06 34 - contact@bienvieillir-idf.org - Site : https://repas-senior.com/

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-services-aide-et-soins-a-domicile*

Les services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) emploient des aides ménagères et des auxiliaires de vie qui interviennent chez les personnes âgées ayant besoin d'assistance dans les activités et tâches quotidiennes. Vous pouvez faire appel à un service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire ou employer un intervenant à domicile avec ou sans l'aide d'un service mandataire d'aide à domicile.
Les interventions des services d'aide et d'accompagnement à domicile interviennent principalement pour :

- L'aide au lever
- L'aide à la toilette
- L'aide à la prise des repas
- L'aide au coucher
- L'aide aux courses
- La préparation des repas
- L'entretien du logement
- L'accompagnement lors de sorties ou d'activités de loisirs permettant ainsi de maintenir sa vie sociale
- L'aide administrative ponctuelle

Pour trouver un service d'aide près de chez vous, vous pouvez consulter l'annuaire sur le site de la CNSA :
https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-services-aide-et-soins-a-domicile

La téléassistance – *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-points-dinformation-et-plateformes-de-repit*

La téléassistance à domicile permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise…) la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 27 et 7 jours sur 7.
Les organismes qui proposent l'installation d'une téléassistance peuvent être des structures associatives ou des sociétés privées. Certaines communes ou certains départements proposent également des services de téléassistance.
Si vous souhaitez installer une téléassistance, contactez votre mairie ou l'Espace autonomie de votre secteur qui vous communiquera les coordonnées des organismes qui proposent ce service près de chez vous.
Pour avoir les coordonnées de l'Espace autonomie situé sur votre secteur, vous pouvez vous rendre sur le site de la CNSA :
https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-points-dinformation-et-plateformes-de-repit

FICHE STRUCTURE PARCOURS de Santé en Gériatrie

Service de Transport Adapté

Certains départements et communes proposent des solutions de transport adaptées pour les personnes âgées rencontrant des difficultés pour leurs déplacements de proximité. Des organismes proposent également des prestations de transport. Il peut s'agir de transport gratuit ou payant, individuel sur demande ou des navettes.
Pour savoir si votre ville propose des navettes gratuites, prenez-contact avec votre mairie.

Les services de transport accompagné (service public, association)

- Filival PAM 94 - 01 80 43 01 60
- Service municipal : Se renseigner auprès de son CCAS

Dans certaines conditions, l'assurance Maladie peut prendre en charge les frais de transport, si l'état de santé du patient le justifie et sous certaines conditions.
Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site Ameli : *https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/frais-transport*

Les services de transport accompagné (entreprise) :

- Age d'Or service – Saint Maur 01 42 83 60 01 – Maisons Alfort 01 43 97 70 23 – Villecresnes 01 45 99 09 64
- Viva Cité – Alfortville - 06 98 16 94 94
- APA-Dom – Joinville-le-Pont - 01 47 06 75 26
- ADHAP – Saint Maur des Fossés - 01 48 73 63 06
- Papillon Bleu – Villeneuve- Saint-Georges - 06 47 81 32 19
- Bien Vieillir-01 48 85 06 34- www.bienvieillir-idf.org

Le Val de Marne propose le forfait Améthyste qui permet d'obtenir la carte Navigo (tarif de 25 euros /an) et de se déplacer dans toute l'île de France (zone 1 à 5). Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, non imposable et les personnes en situations de handicap résidant depuis au moins un an dans le Val de Marne. Des aides de la région Ile-de-France existent également pour toutes les personnes de plus de 60 ans.

Le dispositif sortir + est proposé par l'Agirc ARRCO à ses retraités : il s'adresse aux personnes de 75 ans et plus. Elles peuvent bénéficier d'un CESU (chèque emploi universel) pour financer une prestation d'accompagnement voire de transport. Pour en savoir plus, consultez le site Agirc Arrco : *https://www.agirc-arrco.fr/mediatheque/documentation-pratique/action-sociale/*

Accès Plus, est un service gratuit d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'à la place dans le train pour les personnes à mobilité réduite. La prestation permet d'acheter des titres de transport adaptés à votre situation, de réserver vos prestations d'accueil en gare et d'aide pour monter et descendre du train, d'accéder aux informations nécessaires au bon déroulement du trajet.
Pour en savoir plus, consultez le site internet de la SNCF : *https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/voyager-en-toute-situation/accessibilite*

Le projet Croix rouge mobilités permet aux acteurs locaux (bénévoles, salariés, collectivités, associations et entreprises partenaires) de mettre leurs ressources en commun pour proposer des solutions de mobilités partagées et solidaires : autopartage, covoiturage, transport solidaire.